

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 18 décembre 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

169, RUE SAINT-JOSEPH

Demande déposée le 20 octobre 2023 par Me Krystyna Lavoie, notaire, concernant le lot 3 143 267 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 169, rue Saint-Joseph.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour un bâtiment accessoire existant, une marge latérale de 0,9 mètre alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit une marge latérale de 1,0 mètre.

Donné à Magog, le 21 novembre 2023.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière
